

ENQUETE PUBLIQUE

procédure d'incorporation dans le domaine public de l'Allée du Côteau et de la Place Coste et Bellonte

NOTICE EXPLICATIVE

du lundi 28 janvier 2019 au mercredi 13 février 2019 inclus

**PROCEDURE D'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC :
ALLEE DU COTEAU ET PLACE COSTE ET BELLONTE**

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

NOTICE EXPLICATIVE

L'allée du Coteau est une voie privée, constituée d'une partie dite « verticale » et une autre « horizontale ».

La partie « verticale » a été remise en état en 1978 par le promoteur du lotissement « sous le parc de Chevincourt » qui, pour des raisons de commercialisation, a viabilisé et posé de l'enrobé sur la voirie afin de la rendre praticable et de faciliter l'accès vers la place Coste et Bellonte.

Pour ce faire, une convention a été signée entre le Maire de l'époque et le promoteur le 30 juin 1978, dans laquelle il était convenu que la Ville reprenait dans son domaine public l'Allée du Coteau et la place Coste et Bellonte après ces travaux pour la partie réhabilitée.

Cependant, l'allée du Coteau appartient pour moitié à l'ASA Allée du Coteau, qui en avait la gestion depuis 1959 et qui n'a pas été consultée lors de cette convention.

Or, l'ASA de l'Allée du Coteau ne fonctionne plus depuis de nombreuses années et n'assure pas l'entretien de cette voie, notamment la partie haute de la voie « horizontale », qui est dans un état déplorable et pour laquelle, au fil des années, la Commune a assuré un entretien minimal à la demande des co-lotis (bouchage des nids de poule, installation d'un éclairage public, enlèvement des ordures ménagères).

Par ailleurs, depuis 1986, l'Association syndicale libre « sous le parc de Chevincourt » demande à la commune l'intégration de sa voirie dans le domaine communal, conformément aux engagements pris avec le promoteur.

Le problème auquel était confronté la commune à cette époque était une jurisprudence qui reconnaissait le caractère public d'une voie à la condition

qu'elle était ouverte à la circulation, ne devait pas être réservée à l'usage exclusif des riverains, les placettes et impasses étant donc exclues.

Cette jurisprudence a évolué : le fait qu'une voie se termine en impasse et ne desserve que des propriétaires contigus n'interdit pas le classement dans la voirie communale et peut être considérée ouverte à la circulation publique.

Ainsi, en 2011 et 2012, la Commune a tenté de réactiver l'ASA allée du Coteau pour qu'elle puisse procéder aux travaux de remise en état de sa voie très dégradée, avec l'aide d'un avocat, mais cette tentative n'a pas abouti du fait de la scission entre les riverains de la partie en bon état et les autres, les premiers étant réticents à financer les travaux de voirie.

De ce fait, la situation semble bloquée ; elle pose un problème évident de sécurité. La partie horizontale ne possède en effet ni réseau d'assainissement, ni bande de roulement bitumée et se caractérise par de profondes ornières que les pluies de ruissellement ne font qu'aggraver.

De ce fait et après consultation avec les services de la Préfecture des Yvelines, la solution est d'incorporer cette voie dans le domaine public de la collectivité ; cela permettrait de dissoudre cette ASA qui ne fonctionne plus depuis 30 ans et de mettre un terme à l'amiable à cette situation.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal a autorisé M le Maire par délibération du 5 juillet 2018, à lancer une procédure d'enquête publique, conformément aux textes issus du Code de l'Urbanisme, du Code de la Voirie Routière et du Code des relations entre le public et l'administration, en vue du classement dans le domaine public de l'Allée du Coteau et de la Place Coste et Bellonte.

Un devis a permis d'évaluer le montant des travaux pour la remise en état de cette voie, qui se fera par tranche et donnera lieu à des demandes de subventions auprès des organismes concernés. Celui-ci s'élève à 180 000 € environ.

Département :
YVELINES

Commune :
SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 28/08/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

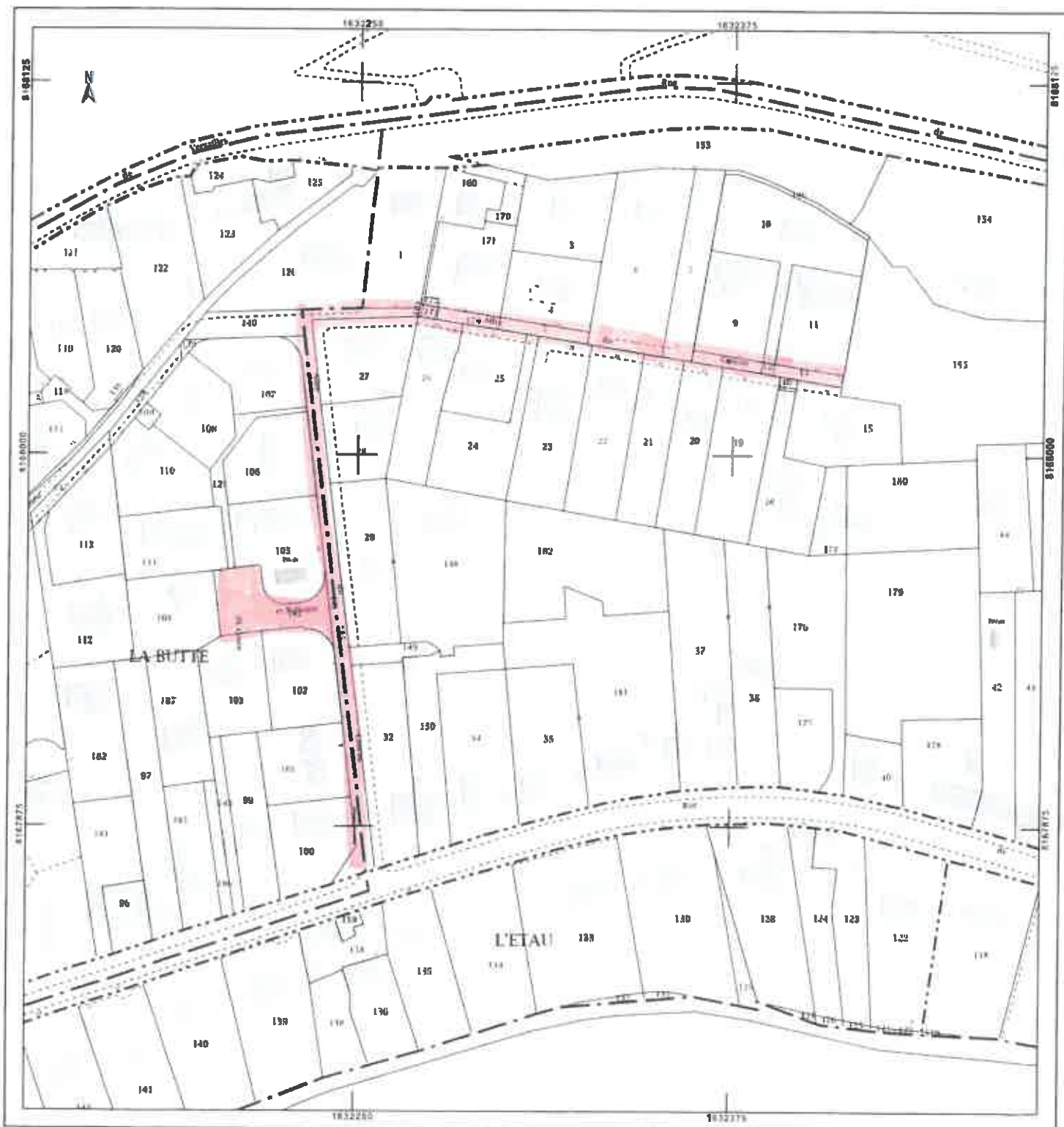
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
VERSAILLES - Accueil et délivrance des
documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h -
13h30/16h sauf le mercredi de 8h30/12h 78015
78015 VERSAILLES CEDEX
Mét. 01.30.97.44.62 -fax 01.30.97.45.76
cdf.versailles@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Ville de St Rémy les Chevreuse

BAIL de VOIRIE - Détail quantitatif

Etude:

Allées du Coteau

N° PRIX	LIBELLE TRAVAUX	UNITE	PRIX Unitaire	Quantités	Q	Q	Montant ht:		
							Total Quantités	Montants	
01,06a	découpe chaussée marteau piqueur	m1	0,94	6,00			6,00	5,64	voirie
1,09	scarification couche chaussée	m2	10,76	850,00			850,00	9 146,00	voirie
2,11f	fourniture & pose bordure béton T2 c/a	m1	24,40	360,00			360,00	8 784,00	voirie
3,04b	décaissement chaussée de 51 à 200 m3	m3	24,32	215,00			215,00	5 228,80	voirie
3,06b	terrassement trottoir de 51 à 200 m3	m3	19,80	68,00	100,00		168,00	3 326,40	voirie
3,10a	déblais réemploi > remblais de 0 à 50 m3	m3	25,12	50,00			50,00	1 256,00	voirie
3,14	préparation couche déjà empierrée	m2	4,75	850,00			850,00	4 037,50	voirie
4,04b	grave non traitée 0/30 calc de 51 à 100 T	t	35,69	68,00			68,00	2 426,92	voirie
4,04c	grave non traitée 0/30 calc sup à 100 T	t	33,54	510,00			510,00	17 105,40	voirie
6,01a	béton bitumineux 0/4 de 0 à 50 t	t	46,00	25,00			25,00	1 150,00	voirie
6,01g	béton bitumineux 0/10 de 0 à 50 t	t	76,00	53,00			53,00	4 028,00	voirie
6,02b	enrobés denses 0/10 de 51 à 150 t	t	41,00	106,00			106,00	4 346,00	voirie
6,14b	imprégnation grave de 101 à 1000 m2	m2	4,28	850,00			850,00	3 638,00	voirie
6,16b	couche accrochage de 101 à 1000 m2	m2	0,65	850,00			850,00	552,50	voirie
9,01a	f & pose canalisations dn 400 ba serie 135a	m1	115,43		75,00		75,00	8 657,25	E. pluv
9,01d	f & pose canalisations dn 200pvc serie cr8	m1	86,00	170,00			170,00	14 620,00	E. usées
9,01e	f & pose canalisations dn 150pvc serie cr8	m1	87,43	36,00			36,00	3 147,48	E. usées
9,02a	plus value pour surprofondeur dn 400	dcm/m	14,76	1 125,00			1 125,00	16 605,00	E. pluv
9,02d	plus value pour surprofondeur dn 200	dcm/m	14,76	1 500,00	560,00		2 060,00	30 405,60	E. usées
9,02e	plus value pour surprofondeur dn 150	dcm/m	14,76	360,00			360,00	5 313,60	E. usées
9,03	plus value tranchée manuelle	m3	112,00	9,00			9,00	1 008,00	E. usées
9,05a	regard de visite prof 1,50	U	450,00	4,00	2,00	3,00	9,00	4 050,00	E. Usées / E. Pluv.
9,05b	plus value surprofondeur regard visite	dcm/m	145,67	60,00	20,00	45,00	125,00	18 208,75	E. Usées / E. Pluv.
9,05c	regard de façade	U	325,12	9,00			9,00	2 926,08	E. usées
9,05d	plus value surprofondeur regard façade	dcm/m	32,20	90,00			90,00	2 898,00	E. usées
9,06d	bouche égout non siphon grille trott	u	385,78	2,00			2,00	771,56	E. Usées / E. Pluv.
9,09c	culotte branchement sur dn 150 pvc	u	178,09	5,00			5,00	890,45	E. usées
9,13	béton enrobage canalisation	m3	145,00	1,00			1,00	145,00	E. usées
11,07c	fourreaux dn 150 pvc	m1	48,53	180,00			180,00	8 735,40	Four. Fibre

